

MAÎTRISER LE STATUT ET OPTIMISER LA GESTION DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Quelles conditions d'exercice pour les assistant(e)s maternel(le)s

2 JOURS, 14 HEURES

ACTION SOCIALE

CODE : GAS05

Objectifs de la formation

- Cerner le cadre juridique et les enjeux de la profession d'assistant(e) maternel(le)
- Maîtriser le statut, la rémunération et les conditions d'exercice de la fonction
- Appréhender les droits et obligations ainsi que les conditions d'engagement de la responsabilité de l'assistant

Animée par

- **ONYSZKO Sandra**
Directrice de la communication et du développement,

Public concernés

- Responsable et Chargé de mission au sein des services petite enfance, action sociale, crèches, scolaires ; Responsable des relais d'assistant(e)s maternel(le)s

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités,

Quels sont les enjeux de la profession des **assistant.es maternel.les** : focus sur les spécificités propres à la profession

Maîtriser le cadre juridique de la fonction d'assistant.e maternel.le

- Quelles sont les dispositions issues de la loi du 27 juin 2005 et ses décrets d'application
- Cerner les dispositions de la convention collective
- Faire le point sur le nouveau référentiel d'agrément des assistant(e)s maternel(le)s
- Définir l'articulation entre les textes liés au statut et les décrets qui concernent les agents contractuels des collectivités
- Prendre connaissance de l'étude menée par le ministère de la cohésion sociale sur les crèches familiales

Identifier les conditions d'exercice de la fonction

dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.

- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

■ Communes < 40 000 habitants	_____	1100,00 €HT
■ Entreprises privées	_____	1495,00 €HT
■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	_____	1390,00 €HT

■ Obtenir l'agrément : les différentes étapes et conditions à réunir

- Un encadrement continu : le suivi par les centres de Protection Maternelle et Infantile
- Exercer en tant qu'assistant(e) maternel(le) indépendant(e), employé(e) par des particuliers
- Exercer en tant qu'agent non titulaire de droit public, employé par un service d'accueil familial

Suivre le bon déroulement de la carrière d'une assistant.e maternel.le

- Comment s'effectue le recrutement ainsi que le déroulement de la période d'essai
- Quels sont les éléments à faire figurer dans le contrat
- Comment déterminer la durée du travail
- Quelles sont les règles en matière de rémunération
- Calculer le nombre de jours effectifs de travail et poser ses congés
- Quelles sont les causes et modalités de rupture du contrat
- Comment se déroule la formation initiale et quelles sont les règles en matière de formation continue

Connaître les droits et obligations de l'assistant.e maternel.le

- Quels sont les droits et obligations de l'assistant.e employé.e par des particuliers, de l'agent de droit public
- Appréhender le droit syndical et les modalités de représentation du personnel
- Cerner les obligations de l'assistant(e) maternel(le) en matière de protection de l'enfance

Prévenir les risques d'engagement de la responsabilité de l'assistant(e) maternel(le) et de son employeur

- Etablir les responsabilités civiles et administratives de l'assistant et de l'employeur
- Identifier les situations pouvant engager la responsabilité pénale
- Quelles sont les sanctions disciplinaires encourues

Réfléchir aux difficultés éventuelles de gestion des assistant.es maternel.les et proposer des pistes d'amélioration